



PREFET DE LA REGION GUYANE

Cayenne, le 29 mars 2019

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Prix des carburants pour le mois d'avril 2019

Les articles R 671-1 à R 671-13 du code de l'énergie prévoient que la révision mensuelle des prix des produits pétroliers est effectuée en fonction de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar, constatée le mois précédent pour les 15 premières cotations.

En mars 2019, les cours des produits pétroliers restent orientés à la hausse.

- le cours moyen du pétrole brut Brent repasse le seuil des 65 \$ le baril, à 65,69 \$ contre 63,64 \$ en février, soit une augmentation de + 3,2 %, dans un contexte d'incertitudes internationales (discussions commerciales Chine/EUA, Venezuela). Sur 3 mois, la hausse du cours du Brent approxime les 30 %

- les cours moyens d'achat des produits finis enregistrent également des hausses : fortes pour l'essence, + 19,3 % ; plus modérée pour le diesel, + 2,8 %, et ce en lien avec une reprise de la demande en Europe

- a contrario, le cours moyen d'achat du Butane baisse de - 7,0 % et retrouve son niveau de janvier.

L'euro poursuit sa dépréciation, de - 0,3 %, par rapport au dollar, (un dollar vaut 1,1345 euro en février et 1,1315 euro en mars) et contribue à renchérir les prix finaux aux consommateurs.

L'ensemble de ces éléments conduit à la fixation des prix suivants, à compter du **1<sup>er</sup> avril 2019 à zéro heure** :

- **super sans plomb : 1,58 €/l, au lieu de 1,51 €/l, soit une hausse de 7 centimes par rapport à mars 2019**
- **gazole route : 1,49 €/l, au lieu de 1,45 €/l, soit une hausse de 4 centimes par rapport à mars 2019.**

Le prix de la bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg est fixé à 20,74 euros au lieu de 21,10 euros, soit une baisse de 36 centimes par rapport au mois de mars 2019.

L'Observatoire des prix, des marges et des revenus de la Guyane a été préalablement informé de ces évolutions.

Le préfet,

**Patrice FAURE**